



Brève du SNUipp n°3



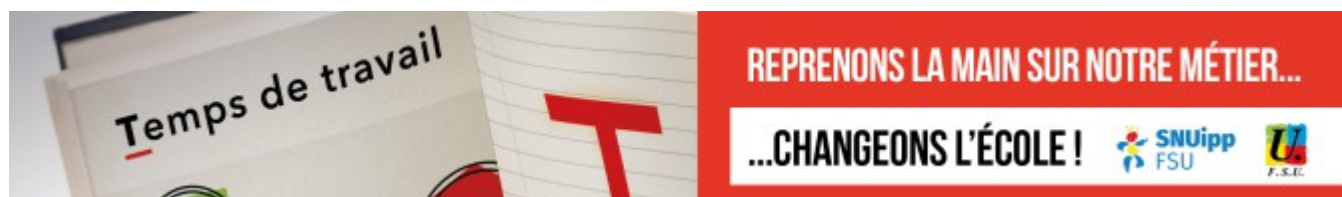
APC : utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.

Ensemble revendiquons ce droit !

« À la rentrée, avec ce nouveau ministère, que faisons-nous avec les APC ? »

Voilà une question fréquente dans les salles des maîtres. Le SNUipp-FSU entend bien poursuivre son action syndicale pour obtenir une baisse du temps de travail des enseignants avec comme première étape la fin des APC et il s'est déjà adressé au ministre pour le rencontrer au plus vite sur cette question.

Les enseignants doivent pouvoir utiliser librement les 108 heures annuelles avec comme seule obligation la participation aux conseils d'école. Une liberté d'utilisation au service de tous les élèves et de toute l'école. Une liberté d'utilisation pour rencontrer les familles, travailler collectivement, élaborer les différents projets, se documenter, se former... Une liberté d'utilisation à conquérir ! **Une liberté d'utilisation qui passe par la reconquête des heures d'APC !**



Le SNUipp-FSU 21 invite les enseignant-es à discuter lors des journées de pré-rentrée de l'utilisation des heures dédiées aux APC. Notre consigne syndicale se poursuit cette année : on utilise nos heures librement.

Individuellement, chaque enseignant-e peut répertorier dans un document personnel le travail invisible réalisé après la classe... Chacun pourra se rendre compte que les 36h sont vite dépassées !

Le SNUipp-FSU rappelle que les directeurs n'ont pas à transmettre aux IEN les comptes-rendus des activités des enseignant-es de l'équipe.

Réunions d'information syndicale

Pour vous permettre d'inclure les premières réunions syndicales dans vos agendas dès la pré-rentrée, nous vous informons de nos prochaines dates de RIS :

- **mercredi 4 et mercredi 11 octobre, 9h-12h, sur temps élèves** (possibilité de se répartir au sein de l'équipe sur ces deux mercredis successifs pour éviter la fermeture de l'école),
- **samedi 14 octobre, 9h-12h, hors temps élèves.**

Les réunions se tiendront simultanément à **BEAUNE, DIJON** et **MONTBARD** pour chacune des dates.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : de 9h à 12h

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>